

## **PRINCIPES POUR UNE NOUVELLE DÉMARCATIION DANS LE TERRITOIRE DES LANGUES<sup>1</sup>**

*RÉSUMÉ: L'on sait que depuis une dizaine d'années, et avec l'aide de grandes organisations telles que le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne est peu à peu parvenue à construire une véritable politique linguistique de concertation, qui maintenant lui permet de répondre de façon satisfaisante à une demande sociale de formation en langue chaque jour plus importante. En Amérique Latine, on commence à chercher le moyen d'harmoniser l'évaluation et la validation des compétences en langue, et pour ce faire, il est devenu urgent de disposer de paramètres et de modèles communs de certifications linguistiques. Vu son importance, ce travail a déjà été initié avec la mise en marche de plusieurs projets, l'un d'eux étant le projet CERTEL<sup>2</sup> qui concerne en particulier, les certifications dans et entre trois espaces linguistiquement représentés par les pays hispanophones, francophones et lusophones. De fait, ce projet compte avec l'appui de plusieurs organisations mondiales<sup>3</sup>. Nous voudrions ici voir quels sont les grands principes sur lesquels repose cette nouvelle démarcation linguistique, dans la mesure où cela interpelle tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, travaillons dans le domaine des langues (maternelle et/ou étrangères). Car, outre le fait de parvenir à une plus grande cohérence et transparence dans les dispositifs actuels d'accréditation pour les compétences en langue, une telle entreprise nous oblige à nous interroger : en effet, à quoi servirait une si vaste recherche en matière de concertation linguistique, si on prétend réduire l'étude des langues étrangères à une seule ? Un projet aussi complexe ne pourra en réalité prendre toute sa valeur et son sens, que quand l'on aura saisi son objectif final, qui est celui d'arriver à avoir de multiples compétences différenciées en langue. Parce que dans ce cas, personne ne trouvera de difficulté à entrer dans les territoires linguistiques d'une mondialisation bien comprise.*

*“Vivre positivement la diversité linguistique et culturelle ne sera pas chose facile. Tel est cependant le défi majeur du Projet “Trois Espaces Linguistiques”*

*(Commission CERTEL, 2003)*

#### **LE PROJET CERTEL<sup>4</sup>** **(Certifications des Trois Espaces Linguistiques)**

Au terme d'un colloque qui a eu lieu à Paris, en mars 2001, sur le thème de la gestion des langues<sup>5</sup>, l'on est parvenu à la conclusion qu'il devenait indispensable d'approfondir la réflexion sur la question de la mondialisation, et ce, tant du point de vue du plurilinguisme que du multiculturalisme, afin de trouver, en particulier, des formes de coopération. C'est ainsi que, face aux défis de la mondialisation, d'importantes organisations ont déjà engagé un dialogue qui regroupe, autour de trois grands espaces linguistiques, les pays hispanophones, francophones et lusophones. Ce qui constitue d'abord cette nouvelle démarcation dans le territoire des langues, c'est donc la coexistence de trois langues latines, dans 80 Etats et gouvernements, et internationalement parlées par plus de 1000 millions de personnes<sup>6</sup>.

Voyons maintenant quelles sont les organisations qui, en représentation de ces 3 Espaces Linguistiques, sont aussi les principales instances responsables de l'actuel projet CERTEL:

- ◆ OEI : Organización de Estados Iberoamericanos para la educación, la ciencia y la cultura.-
- ◆ SECIB : Secretaría de Cooperación Iberoamericana.-
- ◆ UL : Unión Latina.-
- ◆ AUF : Agence Universitaire de la Francophonie.-
- ◆ OIF : Organisation Internationale de la Francophonie.-
- ◆ CPLP : Comunidade dos Países de Língua Portuguesa
- ◆ IILP : Instituto Internacional da Língua Portuguesa.-

Les premières expériences de coopération entre les 3 Espaces Linguistiques (TEL) s'effectueront en fonction de divers sous-projets, ayant bien sûr en commun une même politique en faveur du pluralisme linguistique ,et où seront privilégiés en particulier, les objectifs suivants :

- Contribuer à la défense et au développement de la diversité linguistique et culturelle, tant au plan international, qu'au plan des TEL ;
- Travailler conjointement pour promouvoir l'espagnol, le français et le portugais ;
- Favoriser son enrichissement et son emploi dans les activités et les échanges scientifiques, technologiques et commerciaux ;
- Contribuer à la formation de citoyens plurilingues (sous-projet de coopération entre les TEL)

Comme on l'aura constaté, tout ceci relève d'une politique linguistique qui demande à être plus nettement définie, pour être ensuite à même d'organiser une solide planification qui permette de possibles interventions, et une prise de décision, notamment dans le domaine de :

- 1.- L'enseignement/ apprentissage/évaluation des langues, à l'intérieur des systèmes éducatifs des pays des TEL ;
- 2.- Le concours et le développement de méthodes d'intercompréhension de langues romanes<sup>7</sup>
- 3.- L'harmonisation des systèmes d'accréditation des compétences linguistiques.

Le projet CERTEL s'intègre ainsi dans un cadre à la fois institutionnel et idéologique, dont la visée la plus immédiate reste cependant la recherche d'une certaine CONVERGENCE entre les systèmes d'accréditation des compétences en langue, ou si l'on préfère, la recherche de CONVERGENCES dans l'élaboration des Certifications en langues<sup>8</sup> qui existent à l'intérieur des Trois Espaces Linguistiques.

Mais, avant de poursuivre , précisons un point qui nous semble particulièrement important : et c'est que, pour ne pas risquer de méjuger le sens de cette politique en faveur du pluralisme linguistique et culturel, il faut avoir présent à l'esprit le fait que ni la convergence est une unification, ni la dite compétence un championnat des langues !<sup>9</sup>C'est même une orientation contraire que l'objectif final veut atteindre dans sa quête de diversité linguistique. Mieux, celui-ci demeurerait pratiquement inaccessible s'il n'existe pas au départ, un véritable respect des différences ; sans ce principe fondamental en effet, on ne saurait établir le dialogue sur lequel repose précisément tout enrichissement mutuel. C'est pourquoi il n'a jamais été question d'arriver à une même norme linguistique qui doit servir pour tous les pays des TEL comme vecteur de diffusion, car ce projet, qui n'est pas attaché à une logique d'exclusivité et de marché, tente plutôt, à partir d'accords politiques et diplomatiques, de mettre en oeuvre les variétés idiomatiques en fonction des besoins linguistiques et culturels , tant au plan de la communication en langue maternelle qu'en langue étrangère. Telle est la démarche adoptée en vue d'atteindre des consensus autour de cette proposition d'harmonisation des systèmes de certification des différentes langues, et de déterminer les mécanismes indispensables pour la mise en route du projet CERTEL.

De façon maintenant plus concrète, notons ce qui a pu être planifié dans la première étape de la programmation :

I° - Faire une enquête auprès des TEL pour connaître l'état des certifications linguistiques<sup>10</sup> ;

II°- Mettre en contact des équipes de spécialistes travaillant dans le domaine, et des responsables gouvernementaux ,

III°- Dresser un bilan, analyser et discuter en profondeur les objectifs de travail ;

IV°- Prendre en considération les expériences déjà réalisées par le Conseil de l'Europe avec le Cadre Commun de Référence pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences linguistiques<sup>11</sup> ;

V°- Intensifier les échanges d'informations scientifiques ;

VI°- Définir un agenda de travail pour les futures réunions de concertation (2004).

Pour résumer cette première phase du projet CERTEL, on peut dire que :

Le projet CERTEL est destiné à créer une plus grande transparence entre les accréditations instituées dans le cadre d'une harmonisation des certifications en langue.

Il s'agit pour cela de :

- faire l'inventaire des accréditations existentes, et trouver des modalités appropriées en vue d'une coopération ;
- élaborer en commun les principes des protocoles qui permettent de comparer les certifications des pays membres des TEL ;
- aider les États qui le souhaitent à créer leurs propres certifications, dès lors conçues de manière à être compatibles avec les normes communes qui seront celles des TEL ;
- admettre la pluralité de la norme linguistique afin d'éviter les compétences qui empêcheraient l'ouverture nécessaire à une participation des pays concernés.

A.- La mise en marche des projets d'élaboration des descripteurs de référence langue par langue<sup>12</sup>;

B.- La création des certificats pour la langue dont on ferait la demande ;

C.- La formation des commissions internationales pour l'harmonisation des TEL en matière de certification en langue.

Une fois achevée cette deuxième étape, on sera alors en mesure de prévoir un plan d'action pour la troisième et dernière phase du projet, qui consiste à élaborer les produits tangibles de cette coopération. Cela mettra à portée de tous – mais surtout des acteurs impliqués dans l'enseignement des langues –, les informations concernant les processus d'accréditation prêts à être opératoires, c'est-à-dire suivant les normes internationales retenues pour les évaluations linguistiques.

L'invitation est donc faite, pour que toutes les institutions intéressées puissent s'intégrer à ce projet<sup>13</sup> dont les membres, épars dans trois continents, forment déjà un bien vaste réseau<sup>14</sup> !

Au terme de cette brève présentation du projet CERTEL, nous espérons seulement que, comme le pense Lía VARELA, "si avec tout ceci, nous parvenons à donner un élan rénovateur à la pratique et à la réflexion en didactique des langues, au perfectionnement des instruments d'enseignement et d'évaluation, nous pouvons dire que nous avons gagné le pari."

Olga María DÍAZ  
o.maria-diaz@gerflint.org  
Université Métropolitaine des Sciences de l'Éducation  
Santiago du Chili

### ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Cadre Européen commun de Référence, Conseil de l'Europe, 2001 Strasbourg, ed. Didier.
- Comisión CERTEL (Certificaciones de los Tres Espacios Lingüísticos), 2002, documentación editada por OEI / AUF (Organización de Estados Iberoamericanos para la educación , la ciencia y la cultura) / (Agence Universitaire de la Francophonie):
  - Proyecto Certel, I
  - Proyecto Certel, II
  - El resultado de Tres Espacios Lingüísticos, Proyecto Certel
  - Organismos de enseñanza y acreditación en Lengua Extranjera (América Latina)
  - Seminario interamericano sobre la gestión de las lenguas: Lía VARELA, coordinadora OEI para el Proyecto CERTEL; este documento fue una base importante en la constitución de la primera parte de este trabajo.
  - “Encuesta sobre sistema de acreditación / certificación en los países de los Tres Espacios Lingüísticos, Hector CAMACHO. (documentación Certel, Madrid).
- DERRIDA (J), (1996): Le monolinguisme de l'autre ou la prothèse d'origine, Éd. Galilée.-
- NORTH (B), (2000): The development of a common Framework Scale of Language Proficiency, Berna, Peter Lang.
- OULD (D.), DÍAZ (O), (2002): “Enseñar y evaluar un idioma extranjero en función de un nuevo marco de certificación internacional”, *Contextos* N°10 , Universidad Metropolitana de Ciencias de la Educación, Santiago, pp . 75-83
- Seminario de Helsinki (30 / 06 – 2 / 07 / 03): Mise en relation des examens de langues avec le Cadre Européen Commun de Référence”, Division des politiques Linguistiques (DG IV / UDU / LANG 2002 – 15)
- TASSARA (G), MORENO (P), (2003): “Eurom 4 au Chili: Une expérience d'enseignement simultané des langues romanes au service du plurilinguisme”, Congreso Sedifrale, Lima Perú y “Intercomprensión de lenguas latinas: desarrollo de materiales didácticos”; coordinación G. Tassara, experiencia de enseñanza simultánea de la comprensión escrita en 3 lenguas, en los alumnos de la UPLA (Chile), Congreso SOCHIL, Santiago 2003.
- VARELA Lía, voir commission coordination CERTEL.
- VAN EK (J.A.) (1986 / 87): Objectives for Foreign Language Learning – Vol I, II, Scope Strasbourg, Council of Europe.

AnnexePopulation des États et gouvernements des TELOrganisation internationale de la Francophonie : 563 millions

Albanie (3,5 millions), Belgique (10,2), Bénin (6,2) , Bulgarie (8,3), Burkina Faso (12) , Burundi (6,9), Cambodge (11,4), Cameroun (15,5), Canada (30,6), Canada - Nouveau-Brunswick , Canada-Québec, Cap-Vert (0,4), République centrafricaine (3,4), Communauté française de Belgique, Comores (0,58), Congo (2,7), République démocratique du Congo (50,5), Côte-d'Ivoire (19,2), Djibouti (0,65), Dominique (0,06), Égypte (67), France (60), Gabon (1,2), Guinée (7,5), Guinée-Bissau (1,2), Guinée-équatoriale (0,5), Haïti (7,9), Laos (5), Liban (4,2), Luxembourg (0,45), Macédoine (2), Madagascar (15), Mali (11), Maroc (29), Maurice (1,2), Mauritanie (2,7), Moldavie (4,4), Monaco (0,03), Niger (10), Roumanie (22,5), Rwanda (8,2), Sainte-Lucie (0,15), Sao Tomé e Príncipe (0,16), Sénégal (9,5), Seychelles (0,08), Suisse (7,2), Tchad (7,7), Togo (4,6), Tunisie (9,8), Vanuatu (0,2), Vietnam (80,5).

Union Latina : 856 millions

Angola (12,5 millions), Argentine (36,6), Bolivie (8,1), Brésil (165), Cap-Vert (0,4), Chili (15), Colombie (38,6), Costa Rica (3,5) , Côte d'Ivoire (19,2), Cuba (11,2), Equateur (12,4), Espagne (39,4), France (60), Guatemala (12,3), Guinée-Bissau (1,2), Haïti (7,9), Honduras (5,9), Italie (57,5), Mexique (95), Monaco (0,03), Mozambique (19,1), Nicaragua (5), Panama (2,8), Paraguay (5,2), Pérou (24,8), Philippines (74,7), Portugal (10), République dominicaine (8,1) , Moldavie (4,4), Roumanie (22,5), Saint-Marin (0,03), Saint-Siège, Sao Tomé et Príncipe (0,16), Sénégal (9,5), Uruguay (3,4), Vénézuéla (24,7).

Communauté des pays de langue portugaise : 208 millions

Angola (12, 5 millions), Brésil (165), Cap-Vert (0,4), Guinée-Bissau (1,2), Mozambique (19,1), Portugal (10), Sao Tomé et Príncipe (0,16)

Organización de los Estados Iberoamericanos : 537 millions

Argentine (36,6), Bolivie (8,1), Brésil (165), Colombie (38,6), Costa Rica (3,5), Cuba (11,2), Chili (15), République Dominicaine (8,1), Equateur (12,4), El Salvador (5,9), Espagne (39,4), Guatemala (12,3), Guinée-Équatoriale (0,5), Honduras (5,9), Mexique (95), Nicaragua (5), Panama (2,8), Paraguay (5,2), Pérou (24,8), Portugal (10) , Porto Rico (3,9), Uruguay (3,4), Venezuela (24,7).

Population des 80 États et gouvernements des TEL : 1263 millions d'habitants.



---

<sup>1</sup> La version en espagnol a fait l'objet d'une communication au Congrès SOCHIL (Sociedad Chilena de Lingüística) à Santiago du Chili, le 17 octobre 2003.

<sup>2</sup> Certifications des Trois Espaces Linguistiques

<sup>3</sup> OEI: Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura.  
 AUF: Agence Universitaire pour la Francophonie.  
 IILP: Instituto Internacional da Língua Portuguesa

<sup>4</sup> Avec tous mes remerciements à Madame Lía VARELA, coordinatrice du projet CERTEL pour la OEI, qui a eu l'amabilité de mettre à ma disposition toute l'information nécessaire pour la présentation de ce programme

<sup>5</sup> "Trois Espaces Linguistiques face aux défis de la mondialisation"

<sup>6</sup> 1263 millions, voir annexe (liste des Etats et gouvernements membres des TEL)

<sup>7</sup> cf. Bibliog. "Eurom 4 au Chili"

<sup>8</sup> Celles enseignées dans l'éducation supérieure surtout, puisque c'est le lieu par excellence des transferts de connaissances

<sup>9</sup> L'expression est de Lía Varela

<sup>10</sup> Un questionnaire a été mis à disposition des institutions intéressées par ce projet (voir coordonnées dans l'encadré final)

<sup>11</sup> De fait, des pays comme l'Espagne, la France ou le Portugal, disposant déjà de systèmes de certification homologués, pourront partager leurs acquis avec les autres pays membres du projet CERTEL. Selon les premières constatations, les projets les plus solidement menés sont ceux rattachés à des initiatives gouvernementales (ministères d'éducation et/ou des relations extérieures) et dont le déroulement est pris en charge par des Centres d'excellence tels que l'Université de Salamanca, l'Université de Lisboa, l'UNAM de México et d'autres Universités brésiliennes.

<sup>12</sup> Ce référent est l'ensemble des définitions que les TELS auront en commun des compétences et des connaissances linguistiques déterminant des objectifs d'apprentissage. Les descripteurs de référence définissent aussi la dimension communicative des savoir-faire linguistiques (interaction orale, compréhension/ réception écrite, etc.) (lexique, actes de parole, genres discursifs, structures des énoncés, etc.)

<sup>13</sup> Proyecto CERTEL /OEI : Hugo Camacho. Director General del Programa  
 Bravo Murillo, 38 - 28015 – Madrid (España)  
 Tel: (34) 915944382 Fax: (34) 915943286  
 Sitio Internet: [www.3el.org](http://www.3el.org)  
 Correo electrónico: Lía Varela: [lvarela@campus-oei.org](mailto:lvarela@campus-oei.org)  
 Mónica García: [mgarcia@oei.es](mailto:mgarcia@oei.es) - Marc Cheymol: [marc.cheymol@auf.org](mailto:marc.cheymol@auf.org)

<sup>14</sup> Label ALTE, Alliance Française, Institut Cervantes, Instituto Camoes (Lisboa), CIEP de Sèvres... pour en citer quelques-uns